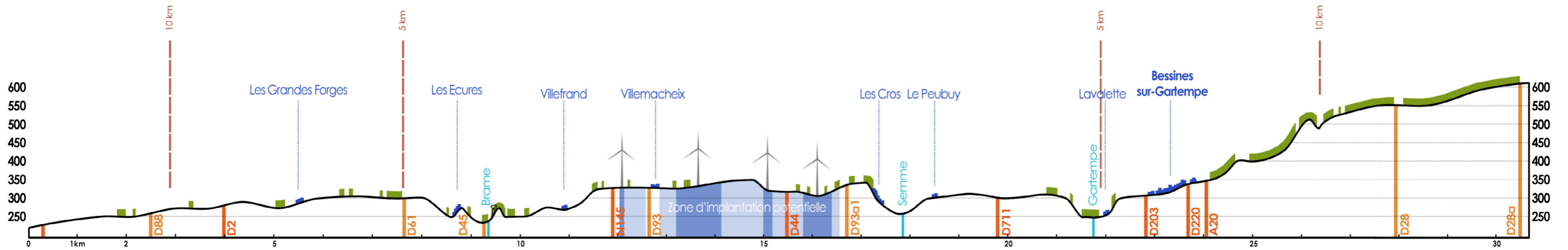
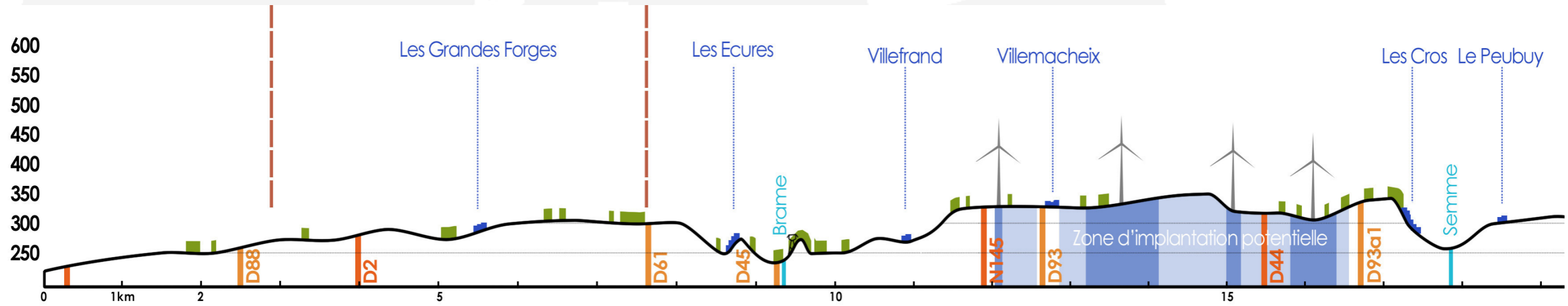


COUPE C

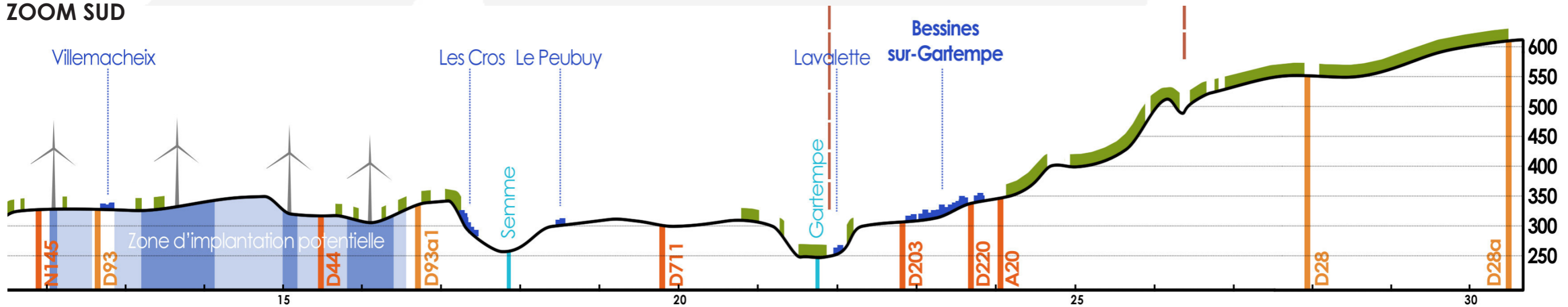
En ce qui concerne le profil C : L'axe de coupe a été choisi pour percevoir l'augmentation progressive du relief en direction du sud. Le projet domine le territoire hormis la partie sud. La notion de rapport d'échelle vis à vis des vallées doit être approfondie une fois les scénarios esquissés. La domination visuelle des paysages de vallées concerne aussi bien la Semme que la Brame.



ZOOM NORD






ZOOM SUD


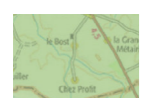


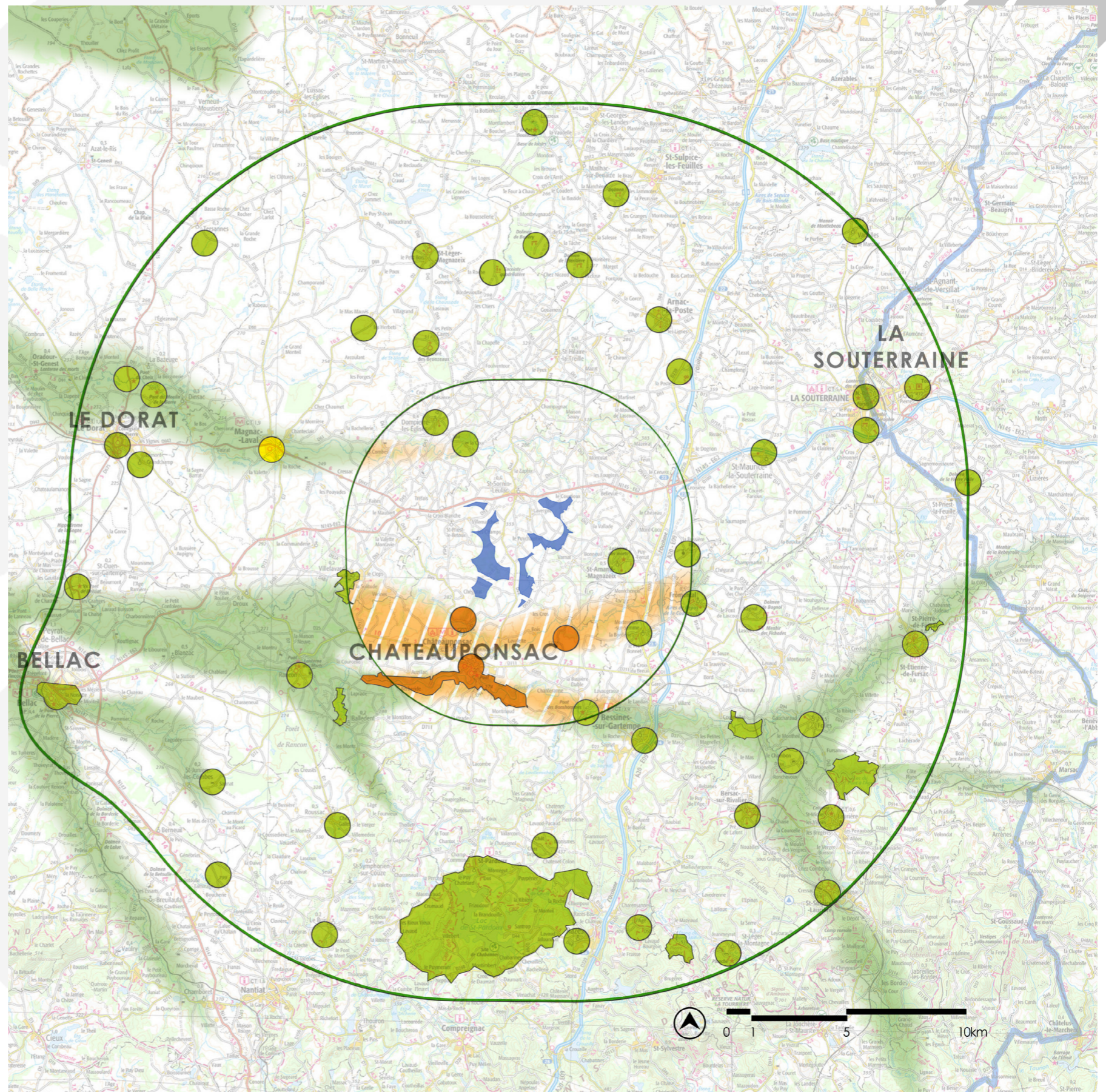
13 - Synthèse patrimoniale et paysagère

Sites inscrits / classés / monuments historiques inscrits / classés

-  AC sensibilité modérée
-  Magnac-Laval sensibilité faible
-  sensibilité nulle

Paysages de vallées non protégés

-  paysages sensibles
-  paysages peu sensibles



source : fond ign 1/100 000ème - Epure paysage





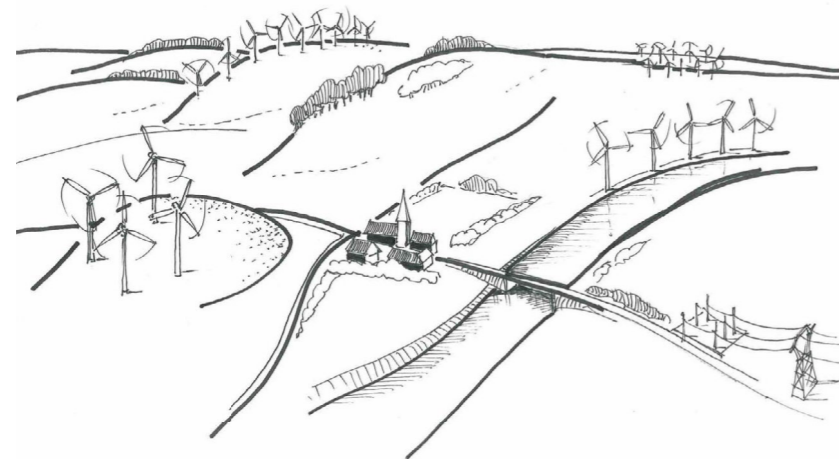
F/ STRATÉGIES D'IMPLANTATION



1 - Principes et enjeux pour définir un projet de qualité

A - DÉVELOPPER UN PROJET À L'ÉCHELLE DU GRAND PAYSAGE

La construction du paysage s' imagine en traitant par étapes du «Grand paysage» au «Paysage local».
Vision à l'échelle du macropaysage



Principes généraux :

- ▶ protéger les paysages à forte **sensibilité paysagère et patrimoniale**
- ▶ éviter le «**mitage**» du paysage
- ▶ favoriser la «**densification raisonnée**»
- ▶ **mettre en cohérence** les différents projets éoliens dans un même bassin de vue
- ▶ maîtriser et anticiper les **effets induits** : lignes à haute tension, postes de transformation ...
- favoriser le développement dans les zones de forte consommation électrique

B - STRUCTURER LE PROJET ÉOLIEN EN HARMONIE AVEC LES COMPOSANTES ET SENSIBILITÉS LOCALES DES PAYSAGES

* à l'habitat traditionnel

Confrontation d'échelles avec des constructions d'échelles traditionnelles



Enjeux :
Il s'agira d'éviter les confrontations visuelles axiales rapprochées avec l'habitat traditionnel et particulièrement avec les éléments de patrimoine historique.

ENJEUX : DESSINER UN PROJET DANS LE RESPECT DES COMPOSANTES STRUCTURANTES DU TERRITOIRE ET NOTAMMENT :

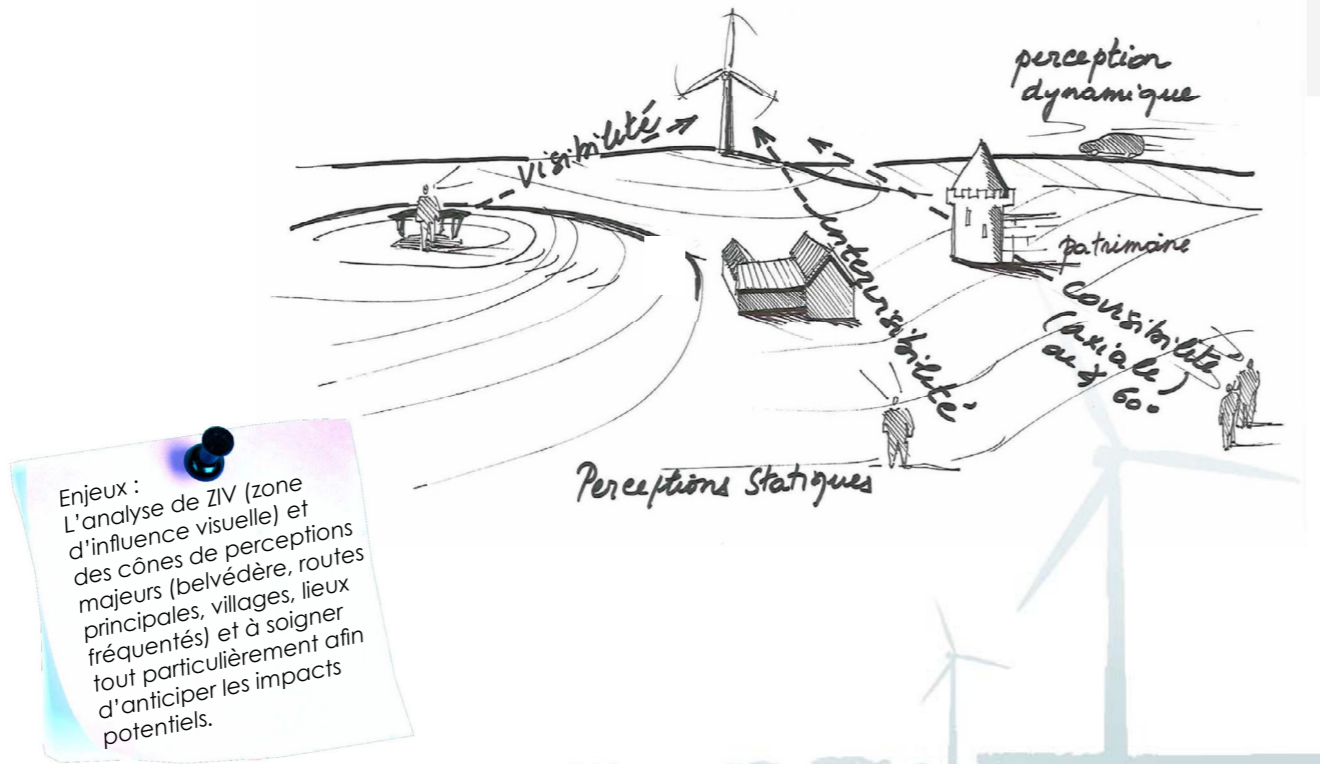
- PAS DE LIGNE DE FORCE MAJEURE HORMIS LES VALLÉES DE LA GARTEMPE ET DE LA SEMME AU SUD.

ENJEUX : PRÊTER ATTENTION AUX INTERACTIONS VISUELLES AVEC :

- LA VALLÉE DE LA GARTEMPE
- LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL LE PLUS PROCHE NOTAMMENT LES MONUMENTS HISTORIQUES DE CHATEAUPONSAC ET DE SAINT-AMAND-MAGNAZEIX

C- APPRÉCIER LES MODES DE PERCEPTION DE L'ÉOLIEN DANS LE PAYSAGE

- INTÉGRER LES NOTIONS DE LISIBILITÉ, COVISIBILITÉ ET INTERVISIBILITÉ

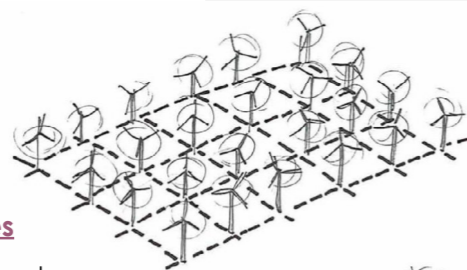


Enjeux :
L'analyse de ZIV (zone d'influence visuelle) et des cônes de perceptions majeurs (belvédère, routes principales, villages, lieux fréquentés) et à soigner tout particulièrement afin d'anticiper les impacts potentiels.

D - COMPOSITION D'UN PROJET : LA LISIBILITÉ DANS LE PAYSAGE

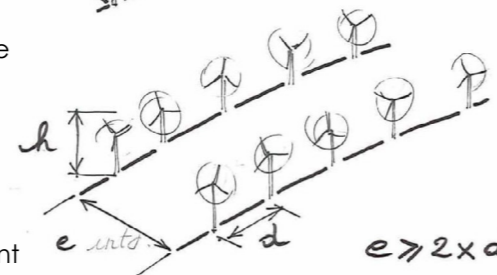
*** Organisée**

- plateau
- signal
-



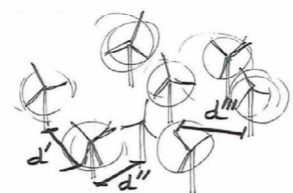
*** Lisibilité des lignes**

crête ou marquage de lignes de force, porte de territoire ...



*** Aléatoire**

Variables mais forcément moins lisible dans le paysage



$d \geq d'' \geq d'''$

Enjeux :
L'organisation rigoureuse en groupe ne sera possible que dans des territoires très peu contraints (plaines, plateaux). La double ligne s'apparente rapidement à un groupe si «e» n'est pas suffisamment important.

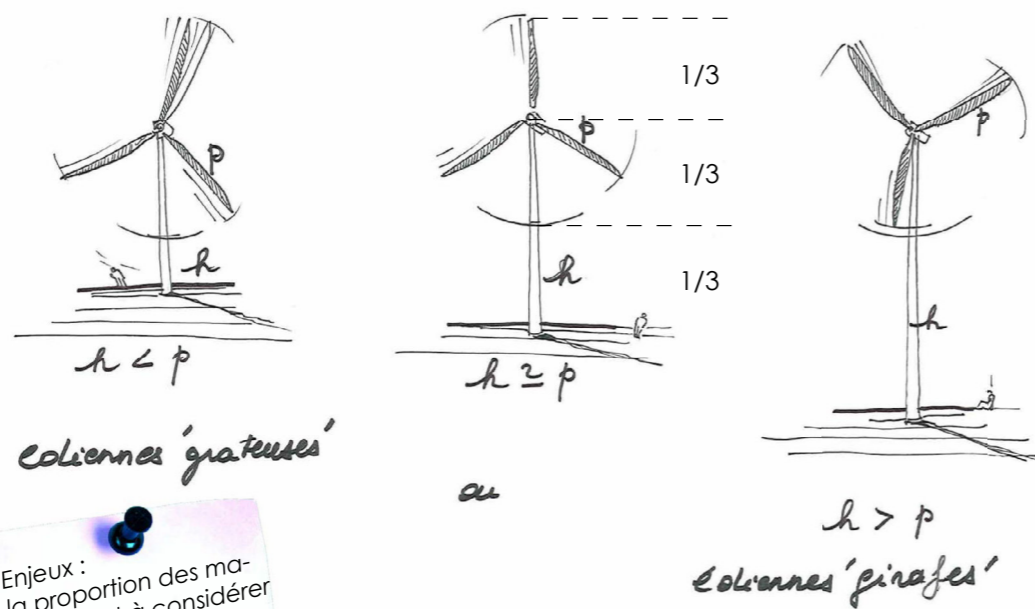
PRÊTER ATTENTION AUX INTERACTIONS VISUELLES DEPUIS :

- L'AXES AUTOROUTIER A20
- LA RN 145
- LES RD 44 ET 711
- LES GR ET LES CHEMINS DE SAINT-JACQUES-DE-COMPOSTELLE AU SUD

COMPOSER UN PROJET LISIBLE ET IDENTIFIABLE DU PÔLE ÉOLIEN ET DES MACHINES VOISINES À CE SITE.

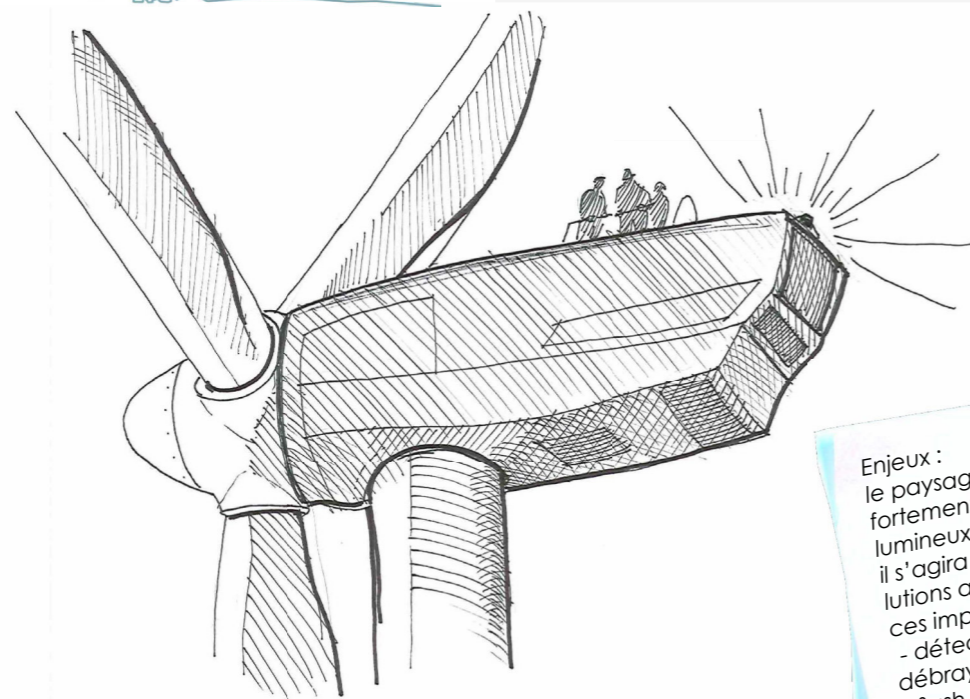
- DEUX POSTURES PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE (EN LIGNE ET EN GRAPPE) MAIS MAJORITAIREMENT EN GRAPPE.

G - PROPORTIONS DES ÉLÉMENTS COMPOSANT L'ÉOLIENNE : MÂT ET PALES



Enjeux : la proportion des machines est à considérer au cas par cas, néanmoins une proposition 1/3 1/3 1/3 semble la plus harmonieuse en général.

H - LA SIGNALISATION NOCTURNE



Enjeux : le paysage nocturne peut être fortement impacté par les flashes lumineux des éoliennes il s'agira d'envisager diverses solutions atténuant ou supprimant ces impacts :
 - détection des aéronefs avec débrayage automatique
 - flash adouci (type pulsar)
 - coloris à choisir moins 'agressif'
 - Angle de projection à limiter vers le bas des machines

DÉFINIR UN GABARIT DE MACHINE EN CORRÉLATION

AVEC :

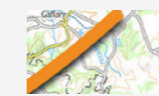
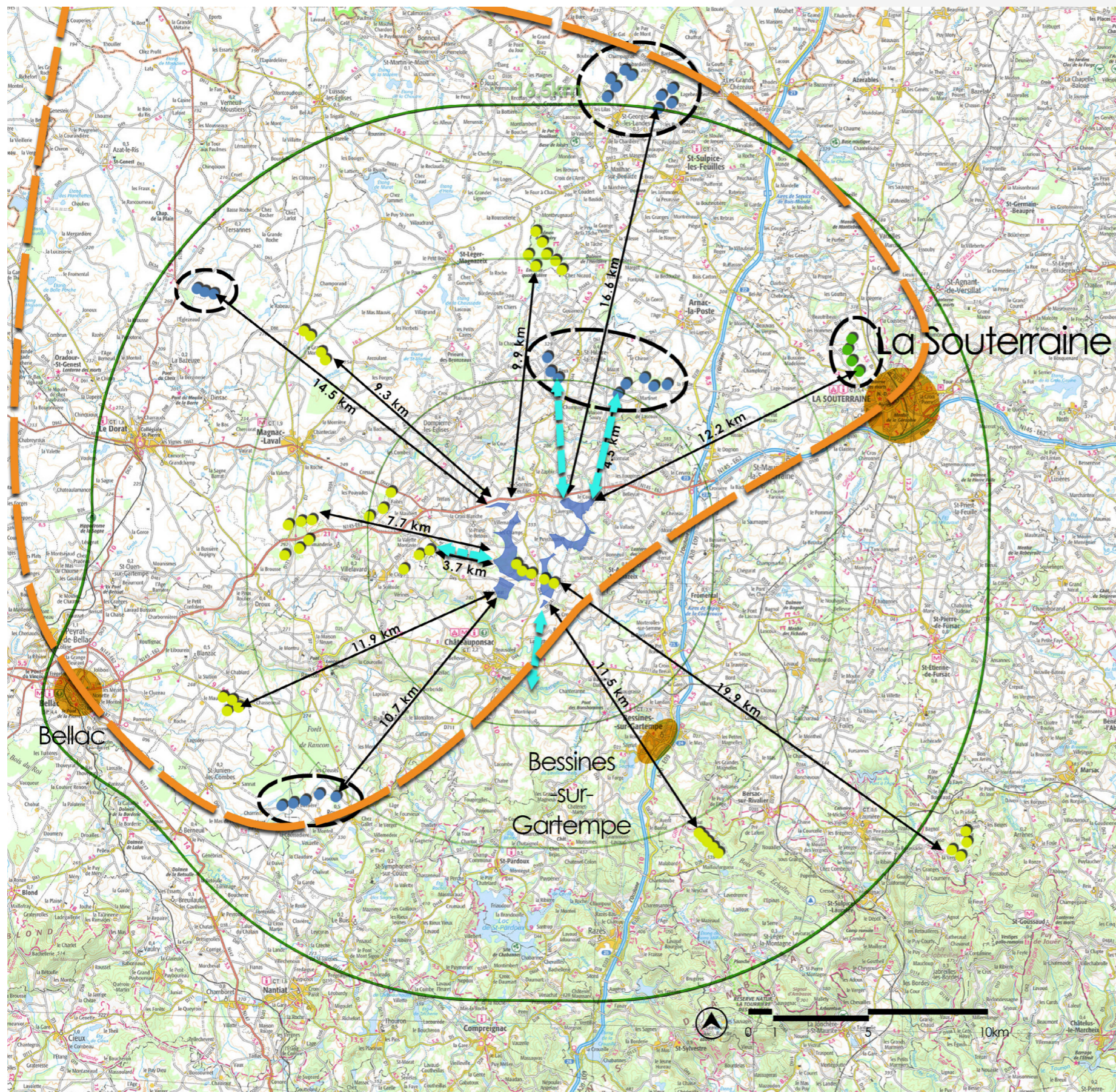
- LE POTENTIEL ÉOLIEN DU SITE
- LES PARCS ÉOLIENS VOISINS SUR LE PÔLE DE DÉVELOPPEMENT
- UNE LECTURE QUALITATIVE ET PROPORTIONNÉE

COORDONNER LES SIGNAUX LUMINEUX ET COULEURS AVEC LES PARCS VOISINS

Principes généraux	Particularités et adéquation du site
<p>Protéger des paysages remarquables et naturels tels que les sites inscrits/ classés, les paysages emblématiques, et toutes ces composantes qui forment un paysage de grande qualité abritant par endroit également une richesse floristique et faunistique.</p> <p>Outre le patrimoine naturel, le patrimoine architectural est aussi à prendre en compte avec la présence de sites inscrits ou classés.</p> <p>Par rapport à ces sites, un rayon de 500 mètres est à respecter; néanmoins, les interactions à plus grandes distances comme certains cônes de vue peuvent rester importantes quant aux choix d'implantations.</p>	<p>L'identité paysagère du territoire repose sur un vallonnement entrecoupé de vallées étroites et profondes comme la Semme et la Gartempe. Les hauteurs du vallonnement forment des plateaux successifs légèrement bombés.</p> <p>Ces deux vallées principales présentent des ambiances intimistes et cloisonnées par la végétation qui leur confèrent une certaine protection visuelle mais les reliefs au sud permettent d'obtenir de belles perspectives sur ces milieux.</p> <p>Les sites d'intérêt les plus proches sont la vallée de la Gartempe (site inscrit), la vallée de la Semme (site inscrit), la vallée de la Couze (site inscrit) et le lac de Saint-Pardoux (site inscrit).</p>
<p>Gérer des zones à fort impact visuel : en minimisant et en prêtant attention aux impacts depuis les voies de communication, les zones d'habitations et les différents cadrages et percées visuelles sur le site. Quelques grands principes généraux peuvent orienter les choix : prêter une grande attention aux implantations en bordure de routes de forte fréquentation ou dans un paysage où la portée du regard embrasse de grandes étendues.</p> <p>Pour les zones d'habitats situées sur les versants, l'impact est plus faible car la portée du regard est moins lointaine.</p> <p>Pour les zones d'habitats situées en plaine, les perceptions visuelles seront plus larges.</p> <p>Les cadrages ou percées visuelles sur le paysage ont un rôle très important dans la perception du paysage.</p> <p>Si des éoliennes se retrouvent dans ces cadrages, leur présence doit être discrète (en arrière plan) et leurs implantations nécessitent une attention particulière.</p>	<p>Les infrastructures principales autour du site d'implantation potentiel sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la RN145 qui traverse le territoire d'ouest en est, directement au nord du site d'implantation. C'est l'axe majeur d'où le projet sera le plus visible et le plus lisible. - la RD44, dans un axe nord sud sera l'axe de perception principal, sinuant entre les différents secteurs. <p>Les routes départementales comme la RD711, la RD45 et la RD 220 offriront potentiellement quelques vues sur le projet bien que les perspectives soient plus limitées.</p> <p>La composition du projet devra être épurée et s'appuyer sur le relief et les autres parcs existants et accordés qui se trouvent à proximité.</p>
<p>Éviter les effets d'écrasement, notamment pour les implantations en bordure de plateau et de vallée qui accentués par la topographie, peuvent rendre les éoliennes beaucoup trop présentes sur certains points de vue où paysages.</p> <p>Ces effets sont ressentis également lors de l'utilisation d'éoliennes de grandes tailles (effet moins perceptible avec l'absorption des hauteurs par des boisements).</p>	<p>La dimension des plateaux est adaptée à l'échelle de l'éolien.</p> <p>Les vallées sont encaissées et boisées mais des perspectives sur celles-ci sont observables depuis les monts d'Ambazac. Un recul doit donc être observé.</p> <p>Le périmètre de 5 km présente de nombreux monuments historiques principalement concentrés sur la commune de Châteauponsac, de Dompierre-les-églises et de Saint-Amand-Magnazeix.</p>

Principes généraux (Suite)	Particularités et adéquation du site (Suite)
<p>S'appuyer sur les logiques du paysage, à savoir selon le contexte s'il faut privilégier une disposition en ligne, en grappe, ou suivre les lignes de force du paysage naturel (Vallées, contre vallées) ou anthropique (Voie Ligne HT...).</p>	<p>Le plateau ne propose pas de lignes de forces naturelles majeures, ce sont les vallées et la progressive augmentation altimétrique au sud qui les concentrent.</p> <p>Les lignes de force anthropiques sont plus franches avec de belles perspectives sur la zone d'implantation (RN145, RD44, RD711 et RD220).</p>
<p>Éviter les effets de saturation en multipliant en arrière plan les différents projets et différentes typologies de machines.</p>	<p>Les parcs éoliens construits sont peu nombreux, le plus proche étant celui de la Souterraine (12.2 km).</p> <p>Deux projets acceptés sont plus proches. Le parc des Terres noires au nord est en limite des 5 kilomètres. Il faudra proposer un projet permettant de conserver des respirations paysagères avec ces éoliennes.</p> <p>Le parc de Roussac et de Saint-Junien-les-Combes est à plus de 10 km des zones d'implantations potentielles. Le risque d'enfermement visuel est de ce fait plus ténu.</p>
<p>Prêter attention aux cônes visuels pénalisants au travers des monuments et des architectures communales</p>	<p>Comme dit précédemment, le patrimoine bâti est présent dans le périmètre proche. Des effets de vues directes depuis les sites et de covisibilités ne sont pas à exclure. Les perspectives depuis le sud du territoire permettent d'apprécier la vallée de la Gartempe et le patrimoine de Châteauponsac.</p>
<p>Tenir compte des règles de non enfermements des villages :</p> <p>La règle de non enfermement visuel est importante afin d'anticiper sur le sentiment de saturation et de rejet possible par la population.</p>	<p>Les communes pouvant proposer les plus grandes sensibilités vis à vis des risques d'enfermement visuels sont celles de Saint-Sornin-Leulac et de Saint-Hilaire-la-Treille, le projet des Terres noires étant le plus proche.</p>
<p>Ménager des respirations dans le paysage à grande échelle.</p>	<p>Le secteur d'étude présente à l'heure actuelle une densité de parc relativement faible mais l'ensemble des projets accordés et en instruction génèrent des arcs éoliens successifs en direction des franges nord et ouest.</p> <p>Le pôle de densification est très étendu et les risques d'enfermement visuel au sein de ce pôle sont d'autant plus importants.</p>

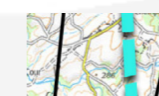
2 - Prise en compte des parcs éoliens existants et accordés



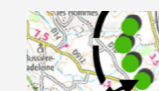
Pôle de densification en formation. Les parcs construits et acceptés ne forment pas encore celui-ci grâce aux interdistances entre chaque parc.



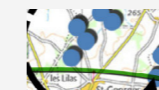
Secteur de projet et parcs isolés présentant des interdistances ou des densités ne permettant pas, pour le moment, de les inscrire dans un pôle de densification.



Préserver des respirations paysagères avec les grands pôles denses, avec les vallées et avec les parcs éoliens implantés à proximité.



Parcs construits



Projets acceptés



Projets en instruction



Zones d'implantations potentielles

source : fond ign 1/100 000ème - Epure paysage

3 - Grands critères d'implantation

Les modalités d'implantation d'un point de vue paysager doivent s'appuyer ici sur trois critères :

- l'un physique et géomorphologique
- l'autre lié aux parcs éoliens existants et accordés sur le territoire
- et enfin un dernier lié aux éléments anthropiques/historiques structurants

Critère physique et géomorphologique :

Le site se trouve sur les plateaux de la basse marche qui de part leurs dimensions montrent peu de ligne de force sur lesquelles s'appuyer en dehors des deux vallées au sud dans un axe ouest est.

Critère éolien :

A proximité du site on retrouve des formations en ligne, double lignes ou petite grappe et dans des orientations très variables.

Critère anthropique :

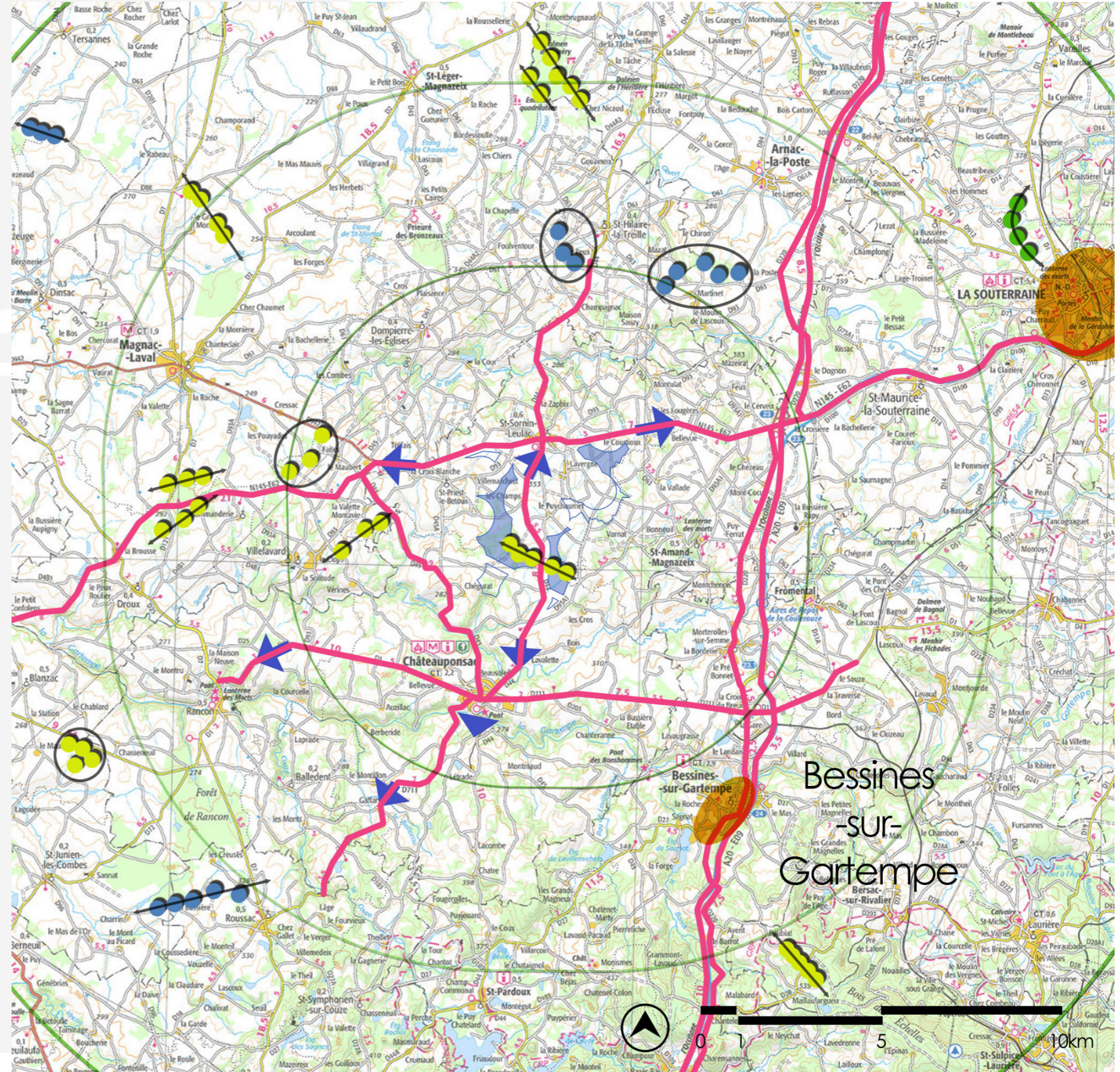
Les infrastructures routières proches sont principalement orientées selon des axes nord sud et ouest est. Elles permettent une observation du site d'implantation et des parcs alentours, notamment en gagnant la partie sud du territoire.

Comme exprimé dans la lecture paysagère thématique, les axes offrent des panoramas paysagers inter-plateaux. De ce fait des intervisibilités entre les parcs éoliens proches et plus lointains pourront avoir lieu.

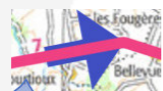
La zone éligible du secteur de projet (après retrait des distances aux habitations) se présente sous la forme d'un morcellement de territoire de tailles très variables et sans orientation marquée.

Au sortir de l'état initial, et en concertation avec les élus locaux, trois secteurs d'étude ont été supprimés.

Au regard des 3 critères énoncés et des enjeux en ressortant, toutes les postures sont possibles. Toutefois, les modes d'organisation des parcs existants et accordés à proximité pourraient orienter le projet de La Longe vers une implantation en ligne(s) plus ou moins parallèle aux vallées et infrastructures.



Zones conservés



Perspectives



Zones supprimés suite à l'état initial



Formation en lignes

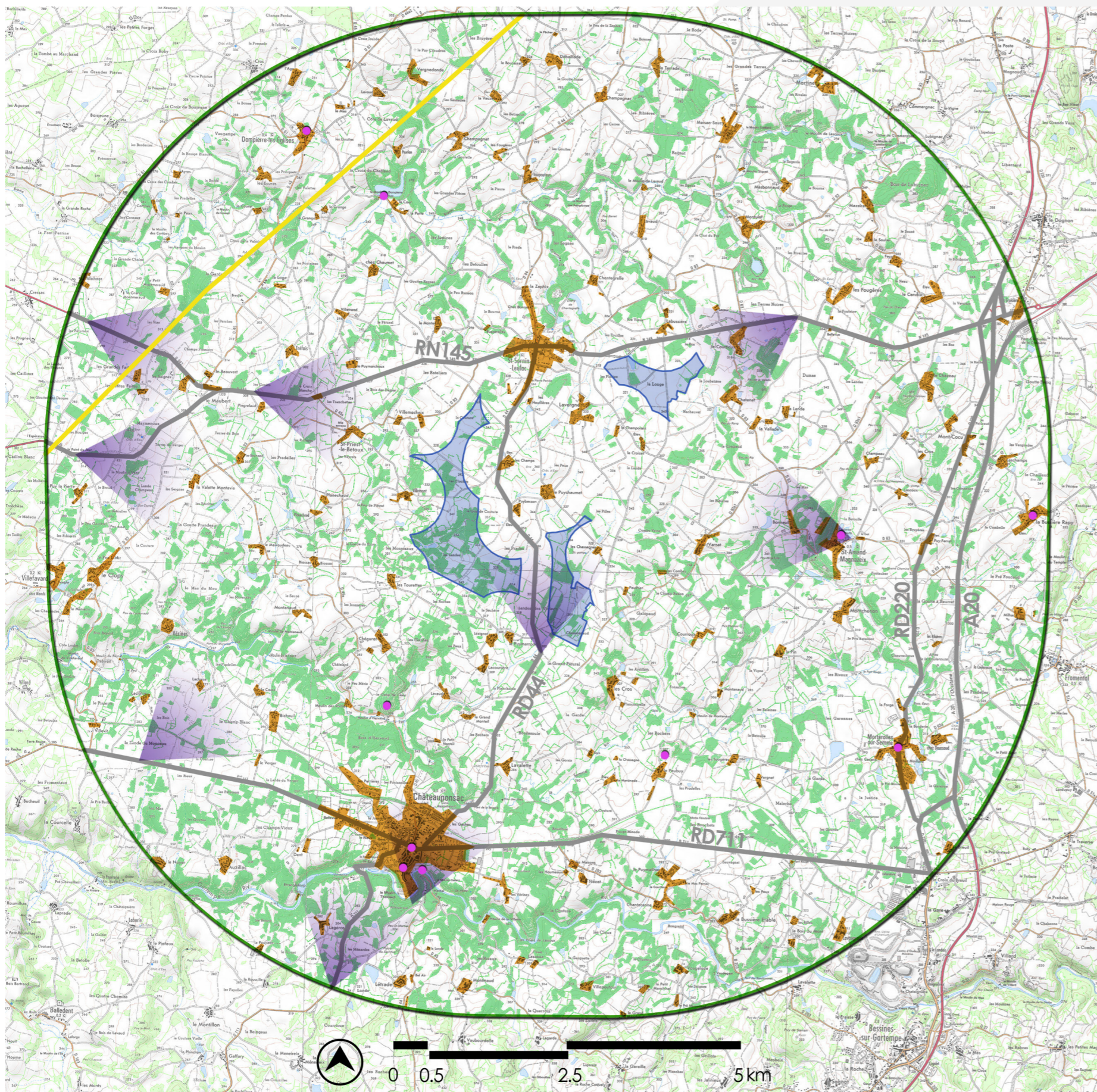


Axes de circulation



Formation en grappe

4 - Critères paysagers locaux d'implantation



Périmètre du site de projet au regard des contraintes techniques absolues (reculs liés à la présence de faisceaux hertziens, une distance de 500 m par rapport aux habitations et les distances par rapport aux voiries).



Structures végétales en place permettant d'atténuer les perceptions sur le projet



Un habitat exposé en une myriade de petits hameaux.



Une pluralité de points de vue depuis les infrastructures majeures et de certains franges de bourg militant pour une composition épurée et bien ordonnée.

**Seuil maximal du nombre d'éoliennes : 10 unités.
Hauteur maximale de 150 mètres en bout de pâle.
(Seuils déterminés suite à la rédaction de l'état initial et la concertation avec les élus locaux)**

Initialement, le projet a été étudié sur un site élargi.

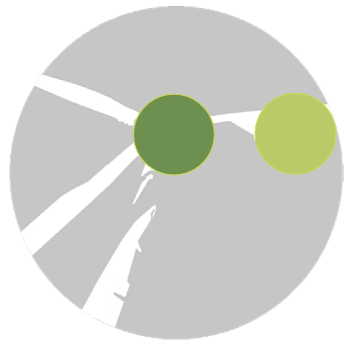
Après réalisation des études, deux parcs ont été définis : le projet de La Longe (3 éoliennes au Nord), et le projet des Landes des Verrines (5 éoliennes, au Sud).

Ces deux projets ont été imaginés dans une globalité pour connaître immédiatement les effets cumulés potentiels. Les scénarios qui suivent ont été réfléchis selon ce principe.

La séparation en deux projets a été effective une fois le scénario final déterminé.

Le chapitre G - impacts paysagers se consacre uniquement au projet de La Longe même s'il prend en compte l'influence potentielle du projet des Landes des Verrines..

source : fond ign 1/25 000ème - Epure paysage



5 - Scénario A

OBJECTIFS :

Le premier scénario avait pour objectif d'optimiser la zone potentielle en formant un double alignement dans le sens des vents dominants.

CONFIGURATION DU PROJET :

Le double alignement n'est pas simple à mettre en place vu les dimensions de la zone. Visuellement, le projet, aura tendance à ressembler à une grappe.

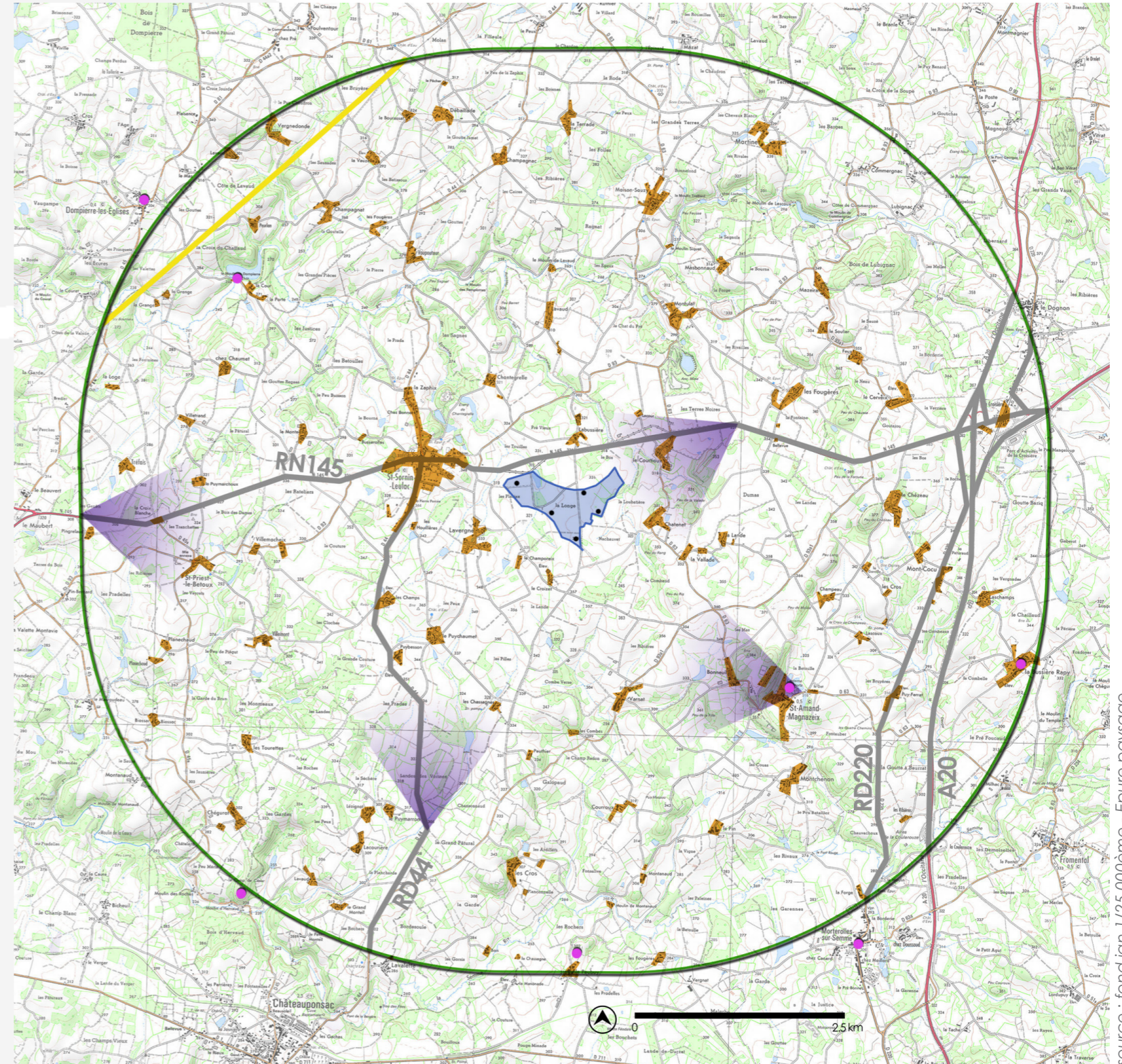
Nombre de machines : 5 unités

ATOUTS :

- optimisation de la zone
- orientation vers les vents dominants
- orientation adaptée aux lignes de forces naturelles

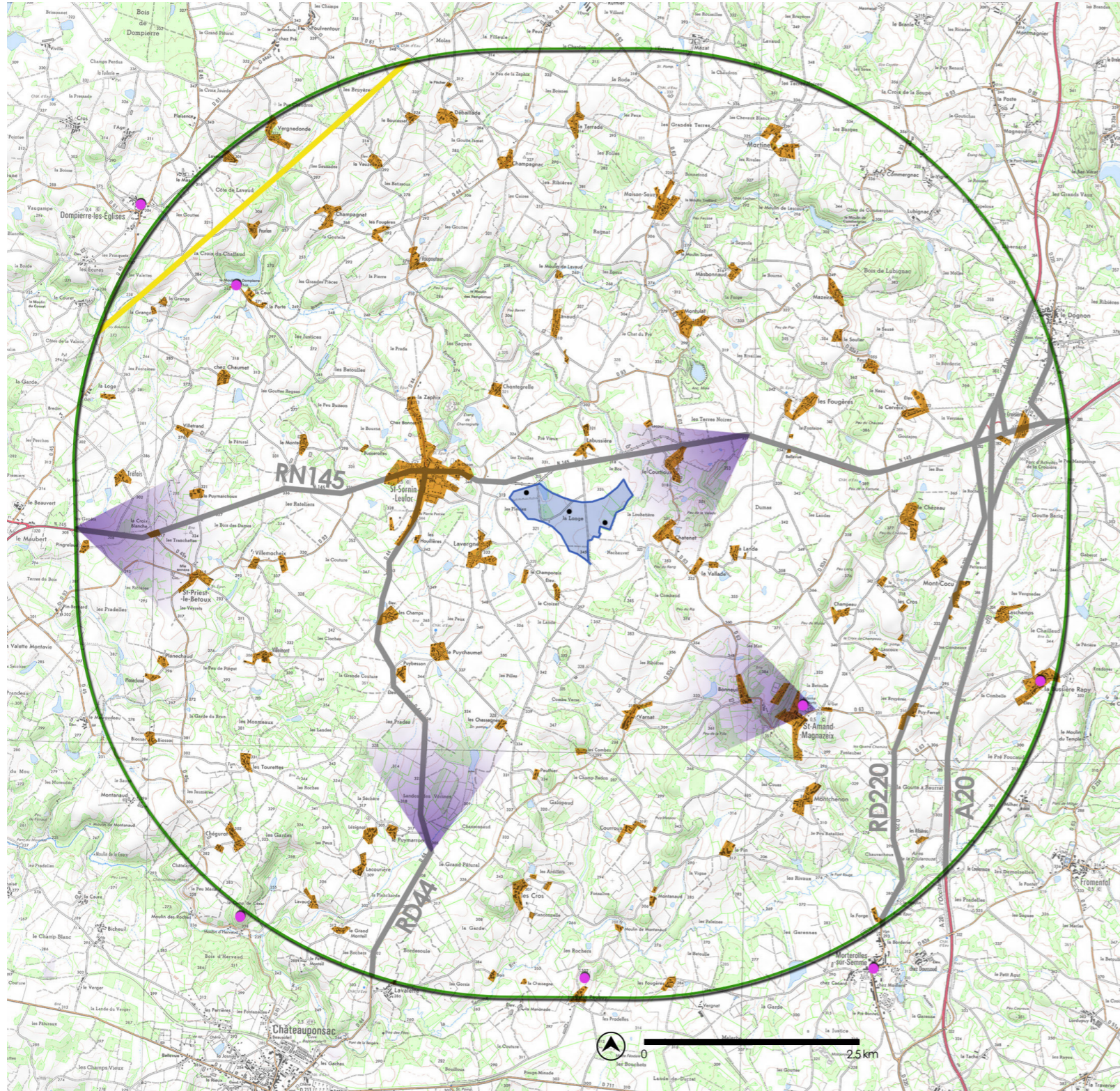
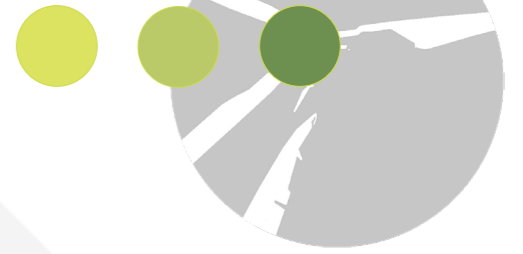
POINTS FAIBLES :

- lecture difficile depuis les lignes de forces anthropiques
- proche de l'habitat.



source : fond ign 1/25 000ème - Epure paysage

8 - Scénario D1



OBJECTIFS :

Amélioration du scénario A en épurant et simplifiant le projet en une seule ligne.

CONFIGURATION DU PROJET :

Le projet est réduit à une ligne de trois machines, parallèle aux lignes de forces naturelles.

Nombre de machines : 3 unités

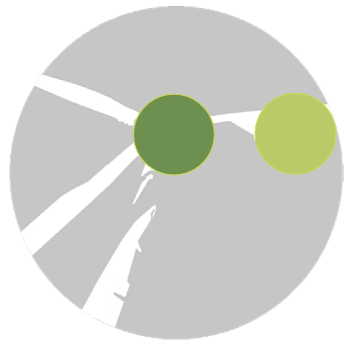
ATOUS :

- lecture simplifiée du projet
- orientation adaptée aux lignes de forces naturelles

POINTS FAIBLES :

- éoliennes dans la perspective en sortie est de Saint-Sornin-Leulac
- projet de faible dimension pouvant favoriser le mitage éolien.

source : fond ign 1/25 000ème - Epure paysage



9 - Scénario D3

OBJECTIFS :

Modification de la ligne de 3 éoliennes du scénario D1 pour limiter les impacts visuels en sortie de Saint-Sornin-Leulac.

CONFIGURATION DU PROJET :

La ligne est traitée en courbe pour limiter la prégnance visuelle des éoliennes sur la perspective en sortie est de Saint-Sornin-Leulac.

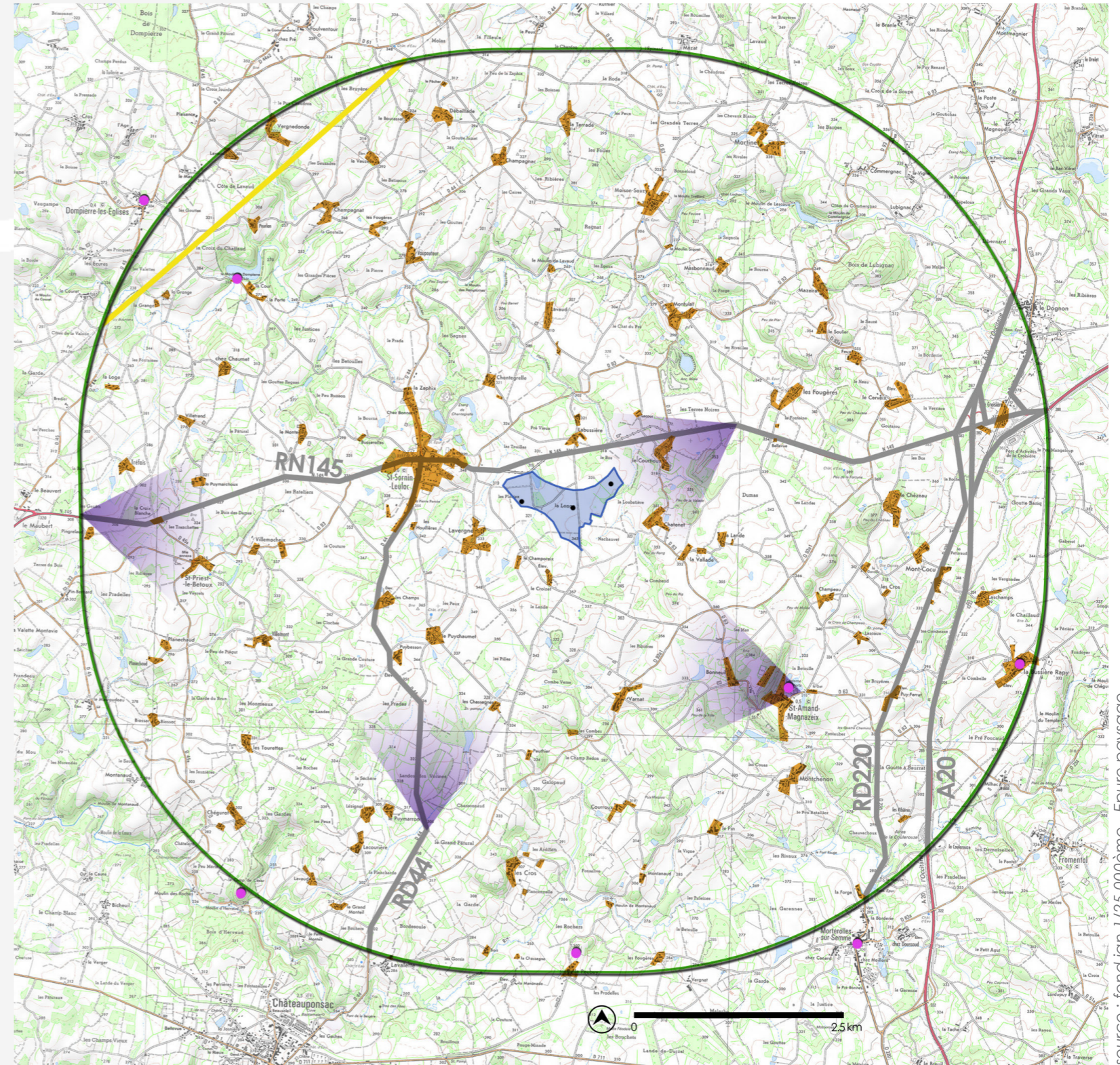
Nombre de machines : 3 unités

ATOUTS :

- lecture simplifiée du projet
- écartement des éoliennes de la perspective en sortie est de Saint-Sornin-Leulac

POINTS FAIBLES :

- lecture du projet difficile depuis les lignes de forces anthropiques
- projet de faible dimension pouvant favoriser le mitage éolien.



source : fond ign 1/25 000ème - Epure paysage

L'un des objectifs a également été de prendre en compte le point de vue de Saint-Martial comme l'une des conditions principales d'acceptabilité du projet. Ce point de vue emblématique sur la vallée de la Gartempe et sur la ville de Châteauponsac sera impacté par le projet de La Longe vu le positionnement des zones d'implantation potentielles.

L'implantation définitive a donc été choisie suivant les critères préalablement présentés mais également à l'aide des principes illustrés ci-contre :

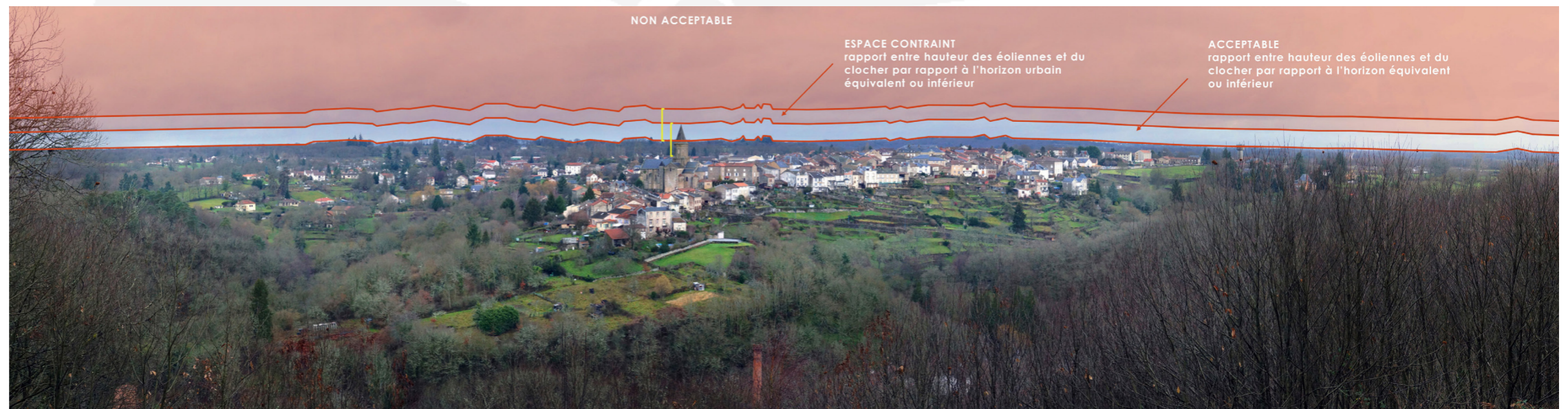
- Proscrire toute machines toute machine dans un angle de 30° par rapport à l'église

- Limiter le développement éolien dans l'angle de vue humain (60°)

- Éviter les phénomènes de domination visuelle sur la ville de Châteauponsac et de domination visuelle des machines sur l'église Sainte-Thyrse.



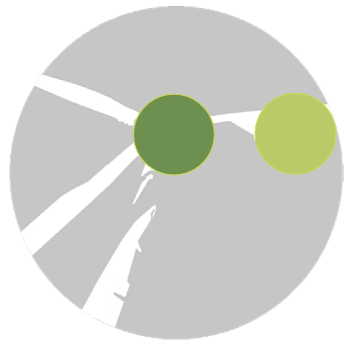
1 - Prendre en compte l'angle de vision humaine



2 - Éviter les effets de domination visuelle

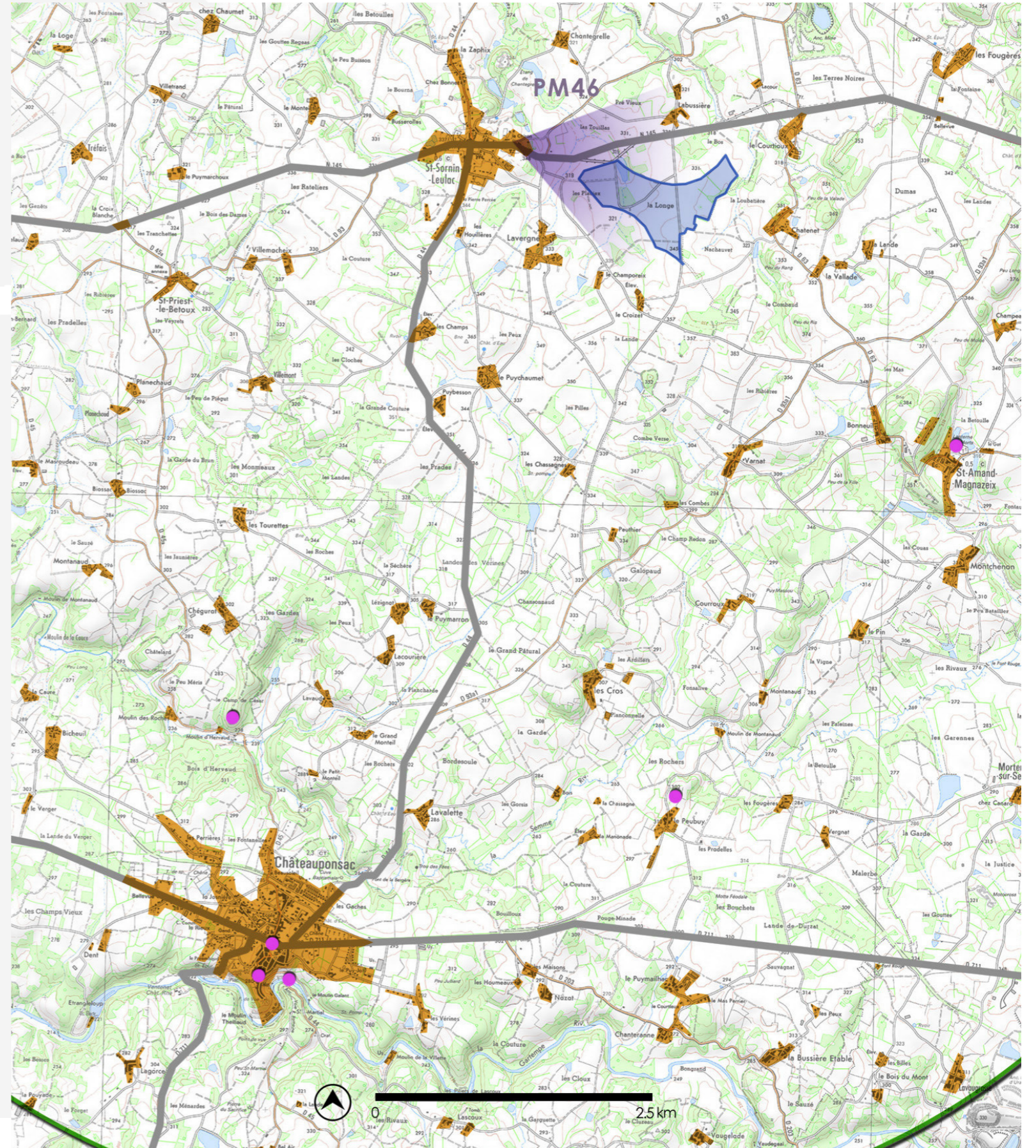


3 - Cumuler ces principes pour déterminer l'acceptabilité du projet vis à vis du point de vue de Saint-Martial.



10 - Photomontages comparatifs

Le point de vue 46, au nord, est positionné en sortie de la commune de Saint-Sornin-Leulac. En fonction des scénarios, des impacts visuels parfois importants ont pu être recensés. Les photomontages nous ont de ce fait permis d'écarter les scénarios les plus impactants pour le projet de La Longe.



source : fond ign 1/25 000ème - Epure paysage



PM46 - scénario A - ce scénario a été développé avant la réalisation des photomontages. Les éoliennes, proches sont, de plus, présentes dans la perspective de la RN145.



PM46 - scénario D1 - La ligne proposée a été décalée vers le nord pour quitter l'axe de perspective mais les machines restent prégnantes depuis ce point de vue.



PM72 - scénario D3 - devant la proximité des machines, la solution choisie a été de courber la ligne de manière à écarter l'éolienne la plus proche et la plus éloignée. Celle-ci sont de ce fait partiellement masquées et limitent les impacts visuels en sortie de village.